



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Nigeria

Question écrite n° 82235

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre de la défense sur la force Barkhane. La force Barkhane, opération militaire française, traque les troupes armées terroristes depuis une base Nigérienne. Depuis un an, le colonel Alain fait part d'un bilan très positif : création d'une zone d'action, déploiement d'un dispositif, mise hors de combat d'une centaine de terroristes, interception dans des flux logistiques et interceptions d'armes. L'armée française est active dans la lutte contre les mouvements armés terroristes. Il souhaiterait connaître la durée d'implication de la France dans cette mission et la santé des troupes.

Texte de la réponse

Lancée le 1er août 2014, l'opération Barkhane conduite par les armées françaises repose sur une logique de partenariat avec les principaux pays de la bande sahélo-saharienne (Mauritanie, Mali, Niger, Tchad et Burkina-Faso). Regroupés au sein d'un cadre institutionnel portant le nom de « G5 Sahel », ces pays, qui ont décidé d'apporter une réponse régionale et coordonnée aux défis sécuritaires ainsi qu'aux menaces que font peser sur eux les groupes armés terroristes, ont en effet manifesté la volonté de conduire leur action aux côtés de la France, partenaire stratégique dans leur lutte contre le terrorisme. Les forces du dispositif Barkhane sont réparties sur deux points d'appui permanents à Gao (Mali) et à N'Djamena (Tchad) à partir desquels peuvent être déployés des détachements sur des bases avancées temporaires telle que celle de Madama, au Niger, évoquée dans la question écrite. Les militaires français sont en conséquence en mesure d'intervenir en soutien des armées des pays partenaires dans les zones les plus reculées. S'agissant du poste avancé de Madama, il convient d'observer que divers travaux ont été réalisés tout au long de l'année 2015 en vue d'améliorer les conditions de séjour du personnel sur ce site. Des équipements en dur, des douches, des sanitaires et une station complète de traitement des eaux ont ainsi notamment été aménagés. Dans le domaine médical, une antenne chirurgicale avancée (ACA) et un détachement niveau rôle 1 de la chaîne de santé des armées ont été mis en place dès l'implantation de la base. L'ACA dispose des moyens permettant de dispenser les soins chirurgicaux nécessaires préalablement à l'évacuation d'un blessé. Le détachement suit quant à lui les hommes lors des différentes missions et prend quotidiennement en charge des petites blessures ou des cas de déshydratation. Les militaires français bénéficient donc des conditions appropriées de soutien pour exercer leurs missions dans le cadre de cette opération.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82235

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2015](#), page 4664

Réponse publiée au JO le : [8 mars 2016](#), page 1988